Greffe
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté DIRAMODE
RUE DU DUREMONT
ZONE INDUSTRIELLE
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Dépôt effectué par :

Sté DIRAMODE
RUE DU DUREMONT
ZONE INDUSTRIELLE
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 301 571 931 <3853/1974B20085>

Pièces déposées le 13/06/2005 Numéro : 2502785
Procès-verbal d'Assemblée du 02/06/2005 - Changement d'Administrateur

Le Greffier associé, J. SOINNE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est interdite.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS N'ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

DIRAMODE
Société Anonyme au capital de 752.371,50 Euros
Siège social : Z.I Rue du Duremont - 59960 NEUVILLE EN FERRAIN
R.C.S. ROUBAIX-TOURCOING B 301.571.931

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2005

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

EXTRAIT

Le 2 juin 2005, à 15 heures,

les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation du Conseil d'Administration adressée par lettre en date du 10 mai 2005 à chaque actionnaire.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Antoine **MAYAUD** en sa qualité de Président du Conseil d'Administration préside la séance.

Madame Perrine **LECLERCQ** et Madame Anne-Séverine **TAPIE** sont appelés comme scrutateurs étant les deux actionnaires qui, tant par eux-mêmes que comme mandataires, disposent du plus grand nombre de voix et qui acceptent cette fonction.

Monsieur Jean-Michel **LAURENT** est désigné comme secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent actions soit plus du quart des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunissant plus que le quorum requis par la loi peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et accueille en particulier :

- Madame Maria RODRIGUEZ et Monsieur Guy BOUQUET, délégués désignés par le Comité d'Entreprise pour assister aux assemblées générales,
- Ainsi que Madame Sylvie DHELLEMMES, Madame Nathalie HENDOUX, Monsieur Frédéric SEYNAVE et Monsieur Joseph TRIZZULLA désignés par le Comité d'Entreprise pour assister aux réunions du Conseil d'Administration de l'année 2005, qu'il a voulu associer à cette première réunion de l'année 2005.

Il est procédé à un tour de table au cours duquel chaque participant à l'assemblée se présente.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un Administrateur

- Nomination d'un Administrateur

Il dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation envoyée aux actionnaires,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- Les statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, documents et renseignements qu'il énonce ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Sur son invitation, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

.....

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir accepté la démission de Monsieur Olivier MULLIEZ de ses fonctions d'Administrateur à compter de ce jour, décide de nommer comme nouvel Administrateur Madame Anne-Séverine TAPIE pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Olivier MULLIEZ.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveaux Administrateurs Monsieur Michel ABALLEA et Monsieur Gauthier WATRELOT pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour du mois de février 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président	Les Scrutateurs		Le Secrétaire
			CERTIFIÉ CONFORME
A. MAYAUD	P. LECLERCQ	AS. TAPIE	JM. LAURENT